

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL,

Du Jeudi 20 Octobre 1825.

AVEC PERMISSION DU MAGISTRAT.

ARTICLES OFFICIELS.

1. L'Office des Postes prévient les voyageurs, que les départs de la diligence p. Bâle, en passant par les Montagnes, ont lieu maintenant les Dimanche, Mardi et Vendredi. Ce changement en a apporté un autre dans la marche du courrier entre Neuchâtel et les Montagnes, duquel il résultera que désormais ce courrier, en partant de Neuchâtel le Samedi, ira à la Chaux-de-Fonds et au Locle en passant par Valangin, et que le Dimanche il ira au Locle et à la Chaux-de-Fonds en passant par les Ponts.

Le public est également prévenu, que les expéditions pour Berne, en paquets, valeurs et marchandises, peuvent maintenant se faire par toutes les courses indistinctement pour cette destination.

2. Le Conseil d'Etat de Neuchâtel ayant accordé le décret des biens et dettes du Sieur Charles-Henri et de D.^{lle} Julie-Valérie Bonvespre, fils et fille de feu le Sieur Charles-Guillaume Bonvespre, vivant moderne hospitalier et membre du Grand-Conseil de Neuchâtel; M. de Perrot, conseiller d'Etat et maire de cette ville, a fixé au Mercredi 16 Novembre prochain, le jour des inscriptions dudit décret, jour auquel tous les créanciers des dits Sieur et D.^{lle} Bonvespre sont péremptoirement assignés à se présenter devant M. le Maire et MM. les Juges-Egaleurs, qui seront assemblés dans l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, dès les 9 heures du matin, munis de leurs titres et prétentions, pour les faire inscrire et être ensuite colloqués suivant leur rang et date, sous peine de forclusion. Donné au greffe de Neuchâtel, le 18 Octobre 1825.

F.-C. BOREL, greffier.

3. Le bénéfice d'inventaire de la succession de feu M. Louis-Jacques Graf, de Berne, ancien capitaine de dragons, membre du Conseil souverain de la république et du Conseil administratif de la ville de Berne, et associé de la société du commerce en vins, connue sous la raison Studer et Graf, de la dite ville, y demeurant, étant judiciairement accordé, et le terme pour les interventions et inscriptions des réclamations pour dettes directes ou cautionnements, péremptoirement fixé au Jeudi 15 Décembre prochain, au greffe de la préfecture de Berne soussigné; tous les créanciers quelconques qui auraient des réclamations à faire au défunt, soit en son particulier, soit en qualité d'associé de la sus-mentionnée société Studer et Graf, ou qui lui seraient redevables et auraient éventuellement des effets à lui appartenans entre leurs mains, sont en conséquence de cela sommés par la présente d'intervenir avec leurs réclamations et indications par écrit, jusqu'au susdit terme fatal, et d'y distinguer soigneusement en quelle manière elles concernent feu M. Graf susdit. Ce qui est rendu notoire et public pour la conduite d'un chacun que cela peut intéresser, et sous la commination de forclusion perpétuelle pour tous ceux qui négligeraient d'intervenir à tems. Donné à Berne, le 12 Oct. 1825.

Greffe de la Préfecture de Berne.

4. Les créanciers de la masse en décret de M. H.-L. Jeanjaquet oncle, ancien membre du Grand-Conseil, sont avertis que M. le Maire de Neuchâtel a suspendu toutes les opérations du dit décret jusqu'au Vendredi 28 Octobre courant, jour auquel tous lesdits créanciers sont péremptoirement assignés à se rencontrer dans l'hôtel-de-ville, dès les 8 heures du matin, pour suivre aux errements de cette dite masse, sous peine de forclusion pour tous ceux qui ne comparaitront pas. Neuchâtel, le 11 Octobre 1825.

Greffe de Neuchâtel.

5. Le Conseil d'Etat ayant ordonné, par son gracieux arrêt du 3 Octobre courant, qu'il fût délivré à la Compagnie des Marchands une copie du décret traduit, en vertu duquel Sa Majesté le Roi de Portugal permet, sous certaines restrictions, l'importation dans son royaume des produits étrangers; les Négocians et Manufacturiers que cette pièce pourrait intéresser, sont invités à en prendre copie chez M. L.^s Pettavel, procureur de la dite Compagnie.

VENTES PAR VOIE D'ENCHÈRES.

6. On offre à vendre, pour entrer en possession en St. George prochaine, un très-beau bien-fonds situé à demi-lieu du village de la Chaux-de-Fonds, dans l'un des meilleurs quartiers de de la Juridiction, mouvant de la succession de défunt Isaac Vuille, qui l'avait destiné pour

pâturage, dont le produit suffit à l'entretien de 15 à 16 bœufs tout l'été; il y a une bonne maison, et beaucoup de bois épars et en forêt sus-assis, et il est en prix à 400 louis d'or. Plus, une pièce de terre en pré, contiguë, de la contenance de 3 faux, d'un excellent herbage: elle est en prix à 20 louis, et pourra être réunie au fond précédent, ou en rester séparée, au gré des amateurs. S'adr. p. voir le tout, à M.M. Daniel Henri Perret ou Auguste Jeanneret, à la Chaux-de-Fonds, et p. les conditions de vente en l'étude du Sieur Cuhe, notaire et greffier dudit lieu, dépositaire de la minute, et chargé de recevoir les enchères pendant le courant du présent mois.

7. M. le maire-bourgeois Samuel Petitpierre-Ostervald et M.^{me} veuve Courant, sa sœur, exposent en vente par voie de minute déposée chez M. Jacotet, notaire, leur maison d'hoirie située à la Grand'rue de cette ville, où existe la pâtisserie de M.^{me} veuve Philippin. Cette maison, en très-bon état, consiste en un rez-de-chaussée, où est la pâtisserie, four et accessoires; au 1^{er} étage, une grande chambre à fourneau sur le devant, cuisine et dépense; au second étage, une chambre à fourneau sur le devant, anti-chambre et chambre sur le derrière; au 3^e étage, une chambre à cheminée sur le devant, anti-chambre et chambre à fourneau sur le derrière; plus, des chambres à resserrer et un galetas suffisans. On peut prendre d'ultérieurs renseignements chez le susdit notaire, où les amateurs sont invités à se rencontrer le Vendredi 4 Novembre prochain, à 3 heures après midi, jour et heure fixés pour l'adjudication définitive.

ON OFFRE A VENDRE.

8. J. Dorn vient de recevoir un joli assortiment de mérinos anglais, dits de France et de Saxe, ces deux derniers en $\frac{5}{4}$ de large, des napolitaines $\frac{4}{4}$ de large; lady coatings p. manteaux de Dames, $\frac{4}{3}$ de large, dans des belles nuances; castorines, baths, peluches, de differens prix et qualités, pierrelattes et cotelines de Berlin. Il a aussi reçu un assortiment de côte-palis et d'indiennes de Mulhouse et du pays, séduisantes unies et cadrillées: il recevra encore dans peu un nouvel envoi de ce dernier article dans des dessins de goût. Levantine noire et en couleurs, taffetas et marceline noirs, fichus et cravattes en soie de tout genre, gaze noire p. voiles, crêpe de toutes largeurs, schalls en indienne et autres, guingans à fond, cotonnes en tout genre, limoge tout fil, dite fil et coton, mouchoirs de poche en coton, dits blancs en fil, toiles de coton de toutes qualités, de $\frac{2}{3}$ jusqu'à $1\frac{1}{2}$ aunes de largeur, futaine p. lits et p. doublure. Il tient en commission, des bas de laine noirs, dits en coton blancs et gris, ainsi que des laines filées première qualité, blanche, grise et noire; des draps et étoffes pour gilets; des toiles de ritte $\frac{4}{3}$ de large, à L. 16 la pièce de 35 à 36 aunes, en $\frac{3}{4}$ de large, à 5 écus-neufs la pièce de 35 à 36 aunes.

9. Chez M. F.^s-L.^s Borel cadet, dans son comptoir en face de l'Hôpital de la ville, une nouvelle partie de toiles rousses de bonne qualité, qu'il vient de recevoir, en $\frac{5}{8}$, la pièce de 36 aunes; il a aussi des qualités en largeurs $\frac{3}{4}$ et $\frac{5}{6}$, à des prix très-avantageux. On le trouvera, comme à l'ordinaire, pourvu de très-bonnes toiles rousses et mi-blanches $\frac{4}{4}$, trièges $\frac{3}{4}$ roux, essuie-mains à raies rouges: ces quatre derniers articles en fil de ritte, aussi à bas prix. Plus, des toiles à paille de diverses largeurs. Comme il a fait quelques ventes en linges blancs de table, dans des dessins nouveaux, sur échantillons, il offre de faire venir ce qu'on voudra lui demander, pouvant assurer qu'on y trouvera de l'avantage.

10. Chez M.^{me} Junod-Borel, eau de lavande double ambrée à la trenelle et à la bergamotte, eau de Cologne et extrait d'eau de Cologne, eau de fleur d'orange en bouteilles carrées; divers savons parfumés, pommades en pots et à l'once; un assortiment de laines filées en diverses couleurs et qualités, ouates de coton et de soie, et divers autres articles.

11. M.^{me} DuPasquier-Borel, à la Grand'rue, vient de recevoir des mérinos français et de Saxe, de $1\frac{1}{4}$ aunes de large; elle est également pourvue de mérinos anglais en $\frac{4}{8}$, ainsi que de draps, baths, peluches, flanelles, pierrelattes, et de belles ouates, grandes et petites: le tout au plus juste prix.

12. Chez M. Ganeval, rue de l'Hôpital, chocola en masse pure pâte caraque, à la vanille, au salep, à la cannelle, dit ordinaire à 7 bz. la livre, diabolins aux pistaches, à la vanille, etc.; pâtes d'Italie, lasagne, fidéïs blancs et jaunes; pâtes étoilées p. la soupe, simolat, etc., fromage Parmesan, thon et maquereaux marinés, olives farcies, fruits secs, amandes douces triées, coques-molles, noisettes de Piémont, raisins de Smyrne et de Corinthe, etc.; moutarde en pots, à la ravigotte, à l'estragon, aux fines herbes, aux capres et aux anchois, etc.; parfumeries nouvellement reçues, eau de lavande double, eau de fleur d'orange, savon de Windsor, vanille, etc. Il a toujours le dépôt de bougies d'une des meilleures fabriques de France, dont la qualité et le transparent ne laissent rien à désirer; il est autorisé à les céder au bas prix de 24 batz la livre de 16 onces. Il vient de recevoir les chandelles de Nancy qu'il attendait: les personnes qui lui en ont demandé pourront les faire prendre lorsqu'elles le jugeront à propos, les assurant d'avance qu'elles en seront satisfaites; ces chandelles sont par paquets de 6 livres. — Il est également des mieux assorti en épicerie fines, et autres articles de son commerce trop longs à détailler.

13. Chez Schmid-Gorgerat, aux bains, de très-beau miel, par pots, demi-pots et quarts-de-pots, à un prix raisonnable.

14. Des coings, ainsi que du vin blanc 1822 en bouteilles, chez M.^{me} Tribolet née Meuron.

15. De très-bon raisiné. S'adr. au bureau d'avis.

16. De beaux coings. S'adr. au bureau d'avis.

17. Des poires bugis choisies, de 10 $\frac{1}{2}$ à 12 batz l'émine, de même que des royales et des bons-chrétiens d'hiver. S'adr. à Charles Naguel, près la petite boucherie.

18. En en prenant par brandes, chez M. le lieutenant-colonel de Petitpierre, du vin rouge 1819 à 9 batz le pot, et du vin rouge 1824 à 5 batz, l'un et l'autre de première qualité.

19. M. Louis Matthieu allant mettre en perce un laigre de très-bon vin blanc 1824, en offre par brandes à 4 batz le pot.

20. Un forte-piano à 6 octaves, très-bien fini et à la garantie; un char-à-banc, très-léger, prêt à ferrer. S'adr. franco au procureur Marillier, à Cortaillod.

21. Chez M. de Meuron, à la Cour de Bonvillars, environ 80 livres de houblon, très-bonne qualité et parfaitement propre. Adresser par la Poissine, canton de Vaud.

22. D.-E. Besson, instituteur, pourra, comme du passé, durant la semaine de la foire prochaine, fournir de très-bonne encre à MM. les Chefs de pension, Instituteurs et particuliers qui en revendent en détail. Le prix de son encre sera très-modique, proportionné à sa bonne qualité. On trouvera de même à s'en pourvoir par topettes, et même au plus petit détail, à son logement rue Fleury, n^o 77, au 3^e étage. — Il achète toujours les topettes vides, en bon état, et le paye à leur valeur.

23. A un prix modique, cent chars de bonne terre et marne, à Fahy. S'adr. à François Imabénit, jardinier, au faubourg.

24. Dans la possession du moulin de la Prise, un tas de fumier de vache d'environ 6 à 700 pieds, que l'on pourrait transporter au-delà du Seyon, et p. cet effet on fournirait les ponts nécessaires. Plus, à Serrières, un tas d'environ 3 à 400 pieds fumier de cheval et de porc, que le propriétaire s'engage de faire conduire au lieu qui lui sera désigné. S'adr. à Fréd. Schaub, au Pont-neuf, à Serrières.

25. Environ cent bouteilles vin blanc 1822, et une cinquantaine de bouteilles de rouge, de la même année. S'adr. à Victor Gaberel, près le Pont-neuf.

26. Des poires bugis choisies, et des léchasseries, à 12 batz l'émine, chez M.^{me} l'intendante d'Andrié.

27. Chez Petitpierre-Fornachon, près des Halles, de belles oranges de Palerme. Il prévient le public, qu'il continue d'avoir le dépôt des cartes à jouer de la fabrique de Petitpierre-Weiss de Couvet. — La personne qui a oublié un parapluie dans sa boutique, peut le réclamer en le désignant.

28. Un billard, avec assortiment complet. S'adr. à J.-P. Dessauls, qui, faute d'emploi, le cédera à bon compte.

29. Plusieurs caisses à huile, de diverses grandeurs et en bon état, chez M.M. J.-J. Bouvier et Comp.^s

30. A bon compte, un beau tour de tourneur, tout neuf. S'adr. au bureau d'avis.
31. M.^{me} Bachelin vient de recevoir des eaux de fleur d'orange et de l'eau de lavande de Marie de Trénel; plus, des mouchoirs de poche en fil blanc, de différentes grandeurs, à un prix très-modique.
32. En commission, de très-belles dattes confites p. dessert, chez M.^{me} Gagnebin, au Sablon.
33. A très-bon compte, faute de place, un bon laigrefass neuf, contenant environ 5 bosses, avec ses mares et cottes en chêne; une cuve en chêne d'environ 10 gerles, et un grand cuveau de lessive en sapin, cerclés en fer. S'adresser au bureau d'avis.
34. MM. Jeanjaquet frères viennent de recevoir une partie de baths croisés, qu'ils détailleront dans les prix de 30 à 45 batz, ainsi que des peluches grises et olives, dans les prix de 20 à 23 batz. Il leur reste encore une partie de wol-lencords anglais p. pantalons, dans les prix de 25 à 35 batz.
35. Chez Joseph Geitz, jardinier, des maronniers et des noyers, dans les prix de 3 à 5 batz; des oignons de jacinthes, à 6 cr. pièce, et de la graine de gazon anglais, à 14 batz la livre.
36. Plusieurs chevaux, soit de selle, soit de trait, ou également propres à l'un et l'autre usage. S'adr. à M. Jeanraud, à la Poste.
37. De très-bonne terre de jardin, rendue sur place à un prix modique. S'ad. à D. Stauffer, voiturier.

IMMEUBLES.

38. (Ou à louer.) Pour y entrer de suite, si on le désire, les maisons appartenantes à l'hoirie de feu Samuel-Henri Pettavel, situées au centre du village de Cormondrèche, et composées de trois chambres à fourneaux, une grande salle à feu, deux cabinets, quatre chambres à serrer (dont deux pourraient être employées à y loger convenablement), trois cuisines, deux galetas, un grenier, deux caves non meublées, caveaux, place pour deux pressoirs, bûcher; plus, une grange avec deux grandes écuries, deux jardins dont un attenant aux deux maisons, avec un verger garni d'arbres fruitiers en pleine valeur. S'adr. p. le prix et les conditions, à Ferdinand Pettavel, en ville, ou à son frère Henri, à Cormondrèche.
39. Une vigne située aux Rochettes, territoire d'Auvernier, contenant environ 2 ouvriers, jointe en bise M. Cornu-Grandjean, en vent M. F.^s Lardy, en joran M.^{me} DuPasquier, en ubère M.^{lle} Droz. Une dite située aux Fleurettes, contenant environ 2 ouvriers, jointe en bise la veuve Pettavel-Cortailod, en vent A. Bram, boulanger, en ubère le lac, en joran la grand'route. Ces deux vignes sont franches de dime, et la première a été fumée au printemps passé. S'adr. pour le prix et les conditions, à Ferdinand Pettavel, en ville.

ON DEMANDE A ACHETER.

40. De rencontre, une doublure de manteau en pelisse. S'adr. au bureau d'avis.

ON OFFRE A LOUER.

41. Pour la foire, un cabinet meublé d'un lit à deux personnes, rue des Epancheurs. S'adr. au bureau d'avis.
42. Une chambre p. une personne seule. S'adr. à Susanne Cornu, maison de M.^{lle} Muller, rue des Moulins.
43. Pour Noël prochain, un second étage, maison n° 193, rue des Chavannes, consistant en un poêle sur le devant, une chambre et un galetas fermant à clef sur le derrière, et une cuisine. S'adr. à M. Charles Fornachon, rue de Flandre.
44. Pour Noël, une chambre meublée ou sans meubles, p. une personne qui irait à ses journées; et une autre p. la foire; au second étage de la maison de l'hoirie Favarger, n° 263, sous les Arcades. S'adr. à H.^{me} veuve Favre, locat.^{re}
45. Pour Noël, un 3^e étage rue Fleury, composé d'une chambre et d'un cabinet à côté, d'une dépense, portion de cuisine et de galetas. S'adr. au bureau d'avis.
46. Pour la St. Jean ou le printemps prochain, le logement du 1^{er} étage de la maison de M. Perrot-Jaquet-Droz, rue des Moulins. S'adresser à M. Wavre, au bureau de la loterie, ou à M. Jacotet, dans le dit logement.
47. Pour Noël, le second étage de la maison du Sieur G. Depierre, au faubourg. S'adresser au propriétaire.
48. De suite ou p. Noël, un joli appartement au moulin de la Prise, composé d'une chambre et d'un cabinet, et d'une cuisine, avec caveau et deux chambres à serrer au galetas, ainsi qu'une portion de jardin et de terre p. plantage, si on le désire. — Plus, meublé ou sans meubles, un appartement vis-à-vis du Pont-neuf à Serrières, où l'on a la vue du pont et du lac, composé d'une chambre et de deux cabinets, cuisine, galetas et portion de jardin, si on le désire. S'adresser à Frédéric Schaub.
49. Une chambre meublée, avec cheminée et fourneau. S'adr. à M. Bachelin.

51. Pour Noël, un logement au 1^{er} étage de la maison de M.^{me} veuve Prince, sur la Place, composé de deux chambres à fourneaux, un cabinet, une cuisine, une chambre à serrer et un galetas. S'adr. à elle-même au Sablon, maison Reymond.
52. De suite ou p. Noël, le tout ensemble ou séparément, le logement au second étage de la maison de M. Louis Matthieu, à la Croix-du-marché.
53. Pour Noël, le troisième étage de la maison qu'occupe le Sieur Matthey, boulanger, à la Grand'rue.
54. Une chambre dans la maison Lehmann, maître tailleur, près du Temple-neuf. S'adr. à M.^{me} Matthieu.
55. Le premier étage de la maison Kratzer, rue des Moulins, composé de quatre chambres, une dite de domestique, avec cuisine, dépense, galetas et caveau. Plus, les caves de la dite maison, pouvant contenir 50 bosses, dont les vases sont en très-bon état. S'adr. à Louis Kratzer.
56. Le rez-de-chaussée de la maison dite Breton. S'adr. à M.^{me} la ministre Petitpierre.

ON DEMANDE A LOUER.

57. A la rue de l'Hôpital ou à la Grand'rue, un plain-pied soit boutique propre p. un atelier, avec une chambre à fourneau. On désirerait y entrer d'abord après la foire. S'adresser au bureau d'avis.
58. Pour la St. Jean prochaine, une maison de 5 à 6 pièces, avec plain-pied p. servir de magasin, dans un quartier de la ville bien éclairé, préférablement du côté du lac et p. plusieurs années. S'adr. au bureau d'avis.

DEMANDES ET OFFRES DE SERVICES.

59. On demande de suite, pour aider à desservir un magasin de librairie, une Demoiselle qui ait reçu une bonne éducation et qui appartienne à d'honnêtes parents. S'ad. à M.^{me} Prince-Witnauer.
60. Une jeune fille de très-bonnes mœurs, qui fait parfaitement tous les ouvrages de lingère, désire trouver p. Noël une place de femme-de-chambre ou de bonne d'enfant. S'adr. pour des renseignements ultérieurs, à M.^{me} Petitpierre née Vissaula.
61. Une fille âgée de 30 ans, d'une moralité reconnue, cuisinant très-bien, sachant outre cela travailler un jardin, coudre, tricoter et filer, pourvue d'ailleurs de bons certificats, désire se procurer une place p. le Nouvel-an prochain. S'adr. au bureau d'avis.
62. Dans un village près de la ville, on demande p. Noël une brave fille, robuste et active, mais pas trop jeune, sachant très bien faire un bon ordinaire et cultiver un jardin. Il est inutile de se présenter sans être muni de bons certificats. S'adr. au bureau d'avis.
63. Une jeune fille de 19 ans, sachant coudre, tricoter, raccommoder les bas, et étant à même de faire des robes d'enfants, désirerait se placer à Noël p. bonne d'enfants ou p. femme de chambre. S'adr. à MM. Jeanjaquet frères.
64. Une fille très-recommandable, qui a fait un apprentissage de lingère pendant deux ans, désire de trouver une place de femme de chambre. S'adr. p. des renseignements ultérieurs, à M.^{les} Sandoz, lingères à Auvernier, ou à la cure de Corcelles.

OBJETS VOLÉS, PERDUS OU TROUVÉS.

65. Le 6 du courant, on a perdu une montre en argent sur la route des Montagnes, passant par Colombier et Bôle, depuis Cortailod au Cachot. Celui qui l'aura trouvée est prié de la remettre à M. Huguenin aux Bercles, qui est chargé de le récompenser généreusement.
66. MM. Petitpierre et C.^e prient les personnes qui ont ramassé des gerles marquées BPP, de leur en donner avis.
67. On a trouvé près de l'hôtel-de-ville, un sabot à enrayer; la personne qui l'a perdu peut le réclamer, en le désignant, chez Borel, sous-hôpitalier.
68. On a perdu, Dimanche 2 Octobre, une petite croix en cheveux blancs, tressée en perles, à laquelle doit être restée une petite garniture en or, qu'on est prié de remettre, contre récompense, à M.^{me} Wurstein.
69. Il a été perdu, Mercredi 5 du courant, depuis la forêt de Peseux jusqu'au haut des Loges, en suivant la route par Boudevilliers, un éperon en argent à chainettes. La personne qui l'aura trouvé est priée de bien vouloir le rendre à Vasserot, bijoutier en ville, contre une bonne récompense.
70. On a perdu, Samedi 8 Octobre courant, à midi, en descendant les Terreaux, un gros sac vide, marqué IDB. On prie de le rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.
71. On a perdu, Dimanche 2 courant, de la rue du Château à Fahy, un bracelet en soie, imitant les cheveux, et avec une fermeture en or. On promet une récompense proportionnée à la valeur de l'objet, à celui qui le remettra au bureau d'avis.

72. On a perdu un chat tricolore, tirant sur le gris. On promet une récompense à la personne qui le rapportera au bureau d'avis.

AVIS DIVERS.

73. On informe le public, que le tirage de la 5^e classe 59^e loterie de cette ville, aura lieu Vendredi 4 Novembre prochain et jours suivants, et que les billets p. cette classe doivent être échangés au bureau de M. A.-S. Wavre, rue St. Maurice, où l'on trouve aussi des plans et des billets de la 60^e loterie, dont la 1^{re} classe se tirera le Vendredi 6 Janvier 1826.
74. On demande pour l'école de Boudry un sous-maitre adulte, qui doit être en fonctions dès le 11 Novembre prochain au 11 Mars. Les aspirants à ce poste pourront s'adresser personnellement au régent de la dite école, qui leur en fera connaître les conditions, et leur indiquera le jour où ils devront se présenter, munis de leurs certificats, à la cure de Boudry, pour y subir l'examen qui est d'usage.
75. Le soussigné, sans renoncer exclusivement à l'état de maître de pension, aurait encore quelques places vacantes p. compléter le nombre des jeunes gens qu'il reçoit chez lui d'8 heures à onze du matin, et d'une à quatre après midi, auxquels il enseigne l'écriture, l'orthographe par principes, l'arithmétique la plus étendue et la plus raisonnée, la géographie, quelques principes de style, et la tenue des livres en parties doubles, ainsi que la manière de dresser toute espèce de compte de commerce. Il se fait aussi un plaisir de faire mémoriser à la jeunesse qui lui est confiée, ce que les parents trouvent convenable, et réunit tous ses efforts p. justifier la confiance qu'il sollicite, et qu'il désire ardemment mériter tant par son zèle à faire avancer ses élèves par des progrès rapides, que par la régularité soutenue dont il s'occupe paternellement à les soigner dans toutes les parties de la manière la plus stimulante et la plus applicable à leur vocation future. Il donne aussi, indépendamment des heures sus mentionnées, quelques leçons particulières. Il offre à vendre à bas prix, deux violons et une clarinette. L. Kratzer.
76. Quarante-cinq familles protestantes, la plupart de vigneron, domiciliées au Landeron, désireraient avoir pour leurs enfans un régent, auquel, pour une instruction d'environ six mois, elles fourniraient, avec le logement, neuf louis de pension, indépendamment d'autres avantages. Il subirait un examen au Landeron, le 31 Octobre, à neuf heures du matin. Les prétendants pourront adresser franco à M. Fallet, chapelier au Landeron, leurs lettres, pour être communiquées à la Commission chargée de l'examen. Point de journée aux aspirants.
77. J.-F. Coula, de retour de ses voyages qu'il a faits pour se perfectionner dans son état de relieur, prévient les personnes qui voudront bien lui accorder leur confiance, que dès-à-présent il est établi, rue du Neubourg, n° 227.
78. Le soussigné se disposant de transporter sous peu son domicile à Yverdon, invite les personnes qui penseraient avoir des réclamations à lui faire, de bien vouloir les lui adresser d'ici à la fin du courant. — Il offre en même tems à vendre, un clavecin à très-bas prix, et un fourneau en fonte. Louis Piguet.

Voitures pour pays étrangers.

79. Le 25 du courant, il partira une voiture pour Munich, par Schaffhouse. S'adr. à D. Stauffer, voiturier, qui peut disposer d'une place.
80. Le 1^{er} Novembre prochain, fixe, il partira p. Francfort, Leipzig, Dresde et Berlin, une voiture dans laquelle il y a encore des places vacantes, et p. lesquelles on voudra bien s'adresser aux frères Gatschet, voituriers, près la Place-d'armes.

MARCHANDS FORAINS.

81. M. Daniel Woodli, d'Oftringen, sera en foire de Novembre dans la 3^{me} boutique sous le Trésor, en face de MM. Petitpierre et C.^e, avec un très-bel assortiment de corelines, barèges, velours imprimés et mouchoirs de poche.
82. Henriette Tolck née Yersin, sera en foire à la rue de la Balance, vis-à-vis du magasin de M. Jeanneret, avec un assortiment d'encre de première qualité. Elle prie les personnes qui en auront besoin de lui accorder la préférence; elle fera une diminution dans ses prix.

TAXE DES VIANDES, dès le 3 Oct. 1825.
(des quatre quartiers seulement, sans autre charge.)
Le bœuf à 8 1/2 cr. | Le veau à 8 cr.
La vache à 7 1/2 cr. | Le mouton à 8 cr.

TAXE DU PAIN, mi-blanc, 4 cr. la livre.

PRIX DES GRAINS, au marché du 13 Octobre.
Froment Pénine bz. 19 à 19 1/2.
Moitié-blé — „ 15 à 17.
Mêcle — „ 11 à 13.
Avoine — „ 7 à 7 1/2.
Orge — „ — —
Epeautre le quintal L. — —